



## Congés supplémentaire après retraite

Par **cailleau**, le **19/05/2010** à **11:18**

Bonjour,

Ma mère a fait valoir ses droits à la retraite en octobre 2009. Cependant, elle vient de recevoir un courrier lui précisant qu'elle bénéficie de 10 jours de congés supplémentaires accordées par le Maire qu'elle peut poser à n'importe quel moment et ce, dans le cadre de la remise d'une médaille !!

En conséquence, peut-on lui payer ses jours de congés. Vous remerciant par avance de votre avis.

Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération